



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



I - Emetteurs et information financière

I. 6 - Les offres publiques

I. 6.2. Expertise indépendante

Applicable au 10 février 2020

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2006-08

Expertise indépendante

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

➤ [Article 261-4 du règlement général](#)

➤ [Article 262-1 du règlement général](#)



▼ Liens

Rapport du groupe de travail présidé par M. Jean de Demandolx Dedons : pour un nouvel essor de l'analyse financière indépendante sur le marché

↳ français

Expertise indépendante dans le cadre d'opérations

↳ financières

Archives

▼ Du 28 septembre 2006 au 09 février 2020 |
Instruction DOC-2006-08

Expertise indépendante

↓ Télécharger la doctrine

Textes de référence

↳ Article 261-4 du règlement général

↳ Article 262-1 du règlement général

▼ Liens

Rapport du groupe de travail présidé par M. Jean de Demandolx Dedons : pour un nouvel essor de l'analyse financière indépendante sur le

↳ marché français

↳ Expertise indépendante dans le cadre d'opérations financières



Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

